



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 554

#### RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS (EXERCICE FINANCIER 2020)

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le règlement n° 554 a été adopté.

Le règlement n° 554 entre en vigueur le 5 décembre 2019, jour de sa publication sur le site Web officiel de la Ville, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 5<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 5 décembre 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 5 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier